

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,

au 1^{er}.A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMP^e, directeurs de

l'Office Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 48,

et chez M. DEGOUYE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 2 septembre 1847.

Le conseil-général du Rhône est assemblé depuis lundi. Nous n'avons pas appris sans quelque étonnement que M. le préfet n'avait pas, dans la première séance, déposé son rapport annuel sur l'administration du département. Faut-il attribuer ce retard à la récente nomination de ce fonctionnaire, ou ce travail n'était-il pas achevé ? Nous ne savons.

Notre conseil-général, qui a de grandes questions matérielles à résoudre, montre une tendance marquée à laisser de côté les questions d'économie politique, celles qui touchent à la politique, celles qui sont d'ordre moral ; il étudie ce qui concerne les routes, les voies de fer, les chemins de grande et de petite communication, les digues, les quais, les ponts, avec une attention que nous ne saurions méconnaître ; mais il est beaucoup d'objets qu'il laisse trop à l'écart, ou n'aborde pas sous leur véritable point de vue.

L'industrie, l'âme de notre département, et qui constitue sa richesse, ne semble pas l'intéresser en raison de son importance et ne motive pas ses votes. La centralisation administrative, trop souvent confondue avec la centralisation politique, à laquelle il ne faut pas toucher parce qu'elle fait la force du pays, ne permet pas aux conseils-généraux de résoudre les questions les plus graves d'ordre moral ; mais rien ne les empêche d'exprimer des vœux qui, sans imposer au pouvoir une ligne de conduite, l'éclaireraient sur les besoins, lui indiqueraient la marche à suivre, et, sans entraîner les communes dans tel ou tel système, leur feraient connaître la pensée générale.

Ainsi, le rapport de M. le préfet donne ordinairement quelques détails sur l'industrie de Lyon et du département ; le conseil-général écoute, remercie de la communication, puis passe outre, sans exprimer une pensée qui soit le résultat d'une discussion approfondie. L'industrie dans le département du Rhône se subdivise en trois branches principales, parfaitement distinctes : la fabrication de la soie au chef-lieu et dans l'arrondissement de Lyon, celle du coton dans l'arrondissement de Villefranche, enfin dans tous les deux la production des vins. Ces trois éléments de notre richesse publique ont chacun leur marche, leur allure particulière, leurs causes de prospérité et de souffrance, complètement indépendantes les unes des autres, demandant à être étudiées à part, traitées à part, et nous ne voyons pas que le conseil-général se livre à l'examen de ces spécialités.

L'industrie de la soierie peut souffrir quand les autres sont plus favorisées, être prospère quand celle du coton laisse les ouvriers inoccupés, quand les vins restent dans les celliers faute de débouchés ; c'est une triple étude à faire : la fabrication des soieries et des cotonnades comporte nécessairement l'étude de l'organisation du travail ; la seconde se complique d'une question de douane soulevée par le droit imposé sur la matière première, aliment de nos ateliers ; la production des vins se lie intimement aux entraves mises à l'exportation par les tarifs des nations auxquelles nous livrons ce produit, à celles qui résultent du droit de circulation et surtout des droits

d'entrée et d'octroi qui le frappent aux barrières de nos villes. Voilà les questions qui appellent ou devraient appeler l'attention des membres de notre conseil-général ; eh bien ! il glisse sur elles comme si elles ne nous intéressaient pas, il ne songe pas à les approfondir, encore moins à les discuter, et c'est en cela qu'il nous semble méconnaître sa haute mission.

On n'a pas tout fait quand on a arrêté le chiffre du budget départemental, voté des centimes additionnels dont on a déterminé l'emploi, demandé l'autorisation de contracter un emprunt pour faire face aux dépenses ; tout cela, sans doute, a une importance véritable, mais, encore une fois, les questions morales ont aussi la leur, et il ne faut pas la dédaigner.

Il arrive que M. le ministre de l'intérieur demande un avis ; comment lui répond notre conseil-général ? Quelquefois il ne répond pas du tout, sous prétexte que les questions sont venues trop tard, et il est vrai que l'absence de commissions permanentes pouvant préparer des rapports dans l'intervalle des sessions l'y autorise dans certaines circonstances ; aussi devrait-il proposer une autre organisation, ce qu'il ne fait pas. D'autres fois, après avoir attendu un an, il répond d'une manière incomplète, et ne résout rien. Si on examine le compte-rendu des votes formulés, des vœux émis par les conseils-généraux, on reconnaît que celui du Rhône occupe un des derniers rangs parmi ceux qui ont manifesté des opinions. A quoi faut-il attribuer cette insouciance ? Les électeurs choisissent-ils mal leurs représentants ? N'émettent-ils jamais d'avis sur les questions à traiter ? Trop préoccupés des intérêts matériels, regardent-ils tout ce qui sort de ce cercle restreint comme indigne de fixer leur attention ? Ou bien ces représentants considéreraient-ils les fonctions dont ils sont investis plutôt comme une charge que comme un honneur qui leur impose des devoirs sérieux à remplir ? Nous ne saurions décider, mais nous ne pouvons nous empêcher de constater l'insuffisance de notre conseil-général.

Si nous nous reportons aux votes émis dans la dernière session, à peine en trouvons-nous qui sortent du cadre de ces intérêts matériels dont nous parlions tout-à-l'heure. Le conseil émet des vœux pour une modification de la loi sur la chasse, pour une augmentation du fonds d'abonnement, contre le monopole de l'association houillère, pour l'augmentation du traitement des pasteurs réformés, pour la suppression du péage sur le pont de Givors ; il demande une école de droit, un hospice d'aliénés, l'organisation des gardes champêtres, et la réduction de l'impôt du sel. La grande question des enfants trouvés s'agit partout ; le conseil désire que la part du département dans la distribution du fonds commun soit élevée, voilà tout. Ce que cette question soulève de grave, d'important pour l'ordre social est oublié ; c'est une affaire d'argent. S'agit-il de l'instruction primaire, il vote des centimes additionnels. C'est quelque chose ; mais il n'émet pas une idée, ne manifeste aucun désir. Il est appelé à se prononcer sur l'emploi des biens communaux, il ne donne pas d'opinion ; il veut laisser à l'administration supérieure une omnipotence qui peut, dans certains cas, devenir fort dangereuse. Une loi sur les irrigations est demandée par tous ceux qui s'occupent de l'avenir de notre

agriculture, il n'ose pas donner un avis ; il invoque un travail qu'il n'obtiendra pas ; il n'a pas étudié ce problème, déjà résolu chez les nations voisines.

Sur les réformes électorales et parlementaires, rien ; sur la garde nationale dissoute depuis treize ans et non réorganisée, rien ; sur la loi des livrets, rien ; sur les mercures des grains, sur le travail des enfants dans les manufactures, sur l'instruction publique, sur le remplacement militaire, sur la réforme postale, sur la conversion des rentes, rien. Toutes ces questions cependant méritent de fixer l'attention, et nous appelons sur elles les méditations du conseil-général du Rhône. Qu'il étudie les objets sur lesquels il ne s'est pas encore prononcé, qu'il ne craigne pas de répéter des vœux déjà formulés dans les sessions précédentes ; s'il n'appartient pas aux conseils de département de résoudre, il est de leur devoir autant que de leur droit de faire connaître les vœux du pays.

La circulaire suivante est adressée aux conseils-généraux. La question est trop importante pour qu'ils n'attachent pas à ce document toute leur attention.

Cette pièce émane de la Société française pour l'abolition de l'esclavage (secrétariat, rue de Taranne, 12).

Paris, le 29 août 1847.

Messieurs,

La nécessité d'abolir l'esclavage n'est plus un objet de doute pour les esprits éclairés, pour les consciences honnêtes.

La Société qui prend à tâche de hâter l'heure de l'émancipation ne se propose donc point de vous entretenir du droit que les esclaves de nos colonies ont à la liberté : ce droit, vous le reconnaissez aussi bien qu'elle. Tout ce qu'elle réclame de votre justice et de vos sentiments d'humanité, c'est votre concours dans une œuvre dont l'accomplissement ne saurait être retardé sans péril et sans honte pour notre pays.

Les rapports faits au roi par le ministre de la marine et des colonies, les exposés de motifs annexés aux projets de loi présentés aux chambres, les travaux des commissions, les débats parlementaires, les paroles des ministres et leurs engagements à la tribune, tout atteste que le moment d'agir est arrivé.

C'est là, Messieurs, ce qui nous détermine à faire appel à l'intérêt que vous inspire la situation dans laquelle gémit encore un si grand nombre de nos semblables. Nous n'en doutons pas, le jour s'est fait de toutes parts, et le gouvernement, éclairé par une longue étude de la question, est prêt à la résoudre dans le sens voulu par la raison et l'équité. Il n'attend, nous devons le croire, pour soumettre aux chambres un plan définitif d'émancipation, que la certitude d'être secondé par l'opinion publique ; c'est à vous, Messieurs, qu'il appartient de lui donner cette certitude et de lui prêter l'appui dont il a besoin.

Veillez, Messieurs, consacrer un des moments de votre session à l'examen des abus et des iniquités de l'esclavage, et vos vœux se rangeront du côté de ceux qui en réclament l'abolition. Il suffira que vous les manifestiez pour assurer le prompt succès d'une cause qui a pour elle, avec le bon droit, les sympathies de tous les hommes unissant aux lumières de l'esprit la générosité du cœur.

Nous avons la ferme espérance que vous ne nous refuserez pas votre utile concours, et nous avons, Messieurs, l'honneur d'être, etc.

Au nom de la société, en l'absence du président,

Le pair de France, vice-président, H. PASSY.

Le secrétaire, DUTRONE,

conseiller honoraire de cour royale.

P. S. — Déjà les conseils-généraux de la Drôme, de l'Allier, du Loiret, de l'Ariège, du Cher, de la Creuse, d'Eure-et-Loir, de la Haute-Garonne, de l'Isère, du Nord, de Seine-et-Marne, de Saône-et-Loire, de la Vendée, ont émis des vœux en faveur de l'abolition de l'esclavage, et le conseil-général de la Seine l'a fait à la majorité de 54 voix sur 57 votants.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 5 SEPTEMBRE 1847.

ILE BOURBON.

DÉSASTRES CAUSÉS PAR LES INONDATIONS ET LES COUPS DE VENT DES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 1847 (1).

Détails préliminaires. — Désastres éprouvés par l'arrondissement du vent. — Désastres éprouvés par l'arrondissement sous le vent.

Dans l'intérêt de la vérité, il importe que l'opinion publique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, soit fixée d'une manière certaine sur les résultats de l'ouragan qui a jeté la désolation dans la colonie le 8 février 1847. Nous avons donc cru nécessaire de puiser aux sources les plus dignes de foi la plupart des détails des désastres que nous publions aujourd'hui.

Nous laisserons les faits parler d'eux-mêmes, en y ajoutant peu de réflexions. Ici la déplorable éloquence des faits dispense de commentaires.

Il est utile de rappeler toutefois que, depuis la fin de l'année 1846, les cataclysmes du ciel semblaient ouvertes. Depuis cette époque, en effet, une pluie torrentielle n'a cessé de tomber qu'à de très rares intervalles. Pendant six semaines le beau ciel de Bourbon, toujours si pur, rappelait l'hiver de la brumeuse Europe.

Les anciens du pays prétendaient n'avoir jamais été témoins d'un pareil déluge. Ils auguraient, dit-on, de la grande quantité d'eau tombée du ciel que, cette année, la colonie serait préservée des coups de vent. Cette prophétie, tirée, à ce qu'il paraîtrait, de l'expérience des temps passés, ne s'est malheureusement pas accomplie. Loin de là, l'un des plus furieux coups de vent qui aient jeté la consternation dans le pays a succédé à plus d'un mois de variations atmosphériques.

Après ce préambule indispensable, nous entrons en matière. Nous commencerons naturellement le triste récit que nous avons à faire par les événements survenus au chef-lieu de la colonie.

Nous ferons ainsi le tour de l'île en passant d'abord par la partie du vent. Nous reviendrons de ce pénible voyage par la partie sous le vent.

1^o PARTIE DU VENT.

Saint-Denis, comme on le sait, a deux points vulnérables, qui, aux époques d'ouragan et d'inondation, sont toujours les premiers atteints. Ces deux points les plus exposés du chef-lieu sont le Barachois et la Rivière.

La rade de Saint-Denis est si dangereuse en tout temps, et dans la saison de l'hivernage surtout, qu'à la première apparence de mauvais temps l'on

doit être donné aux navires d'appareiller. C'est ici le moment de donner des éloges mérités au zèle de M. le capitaine de port, dont on ne saurait trop louer l'active et intelligente surveillance.

Aussitôt que l'ouragan commence, le résultat inévitable de la fureur de la mer et de la crue subite des rivières, c'est le déplacement des galets. Ces galets sont, dit-on, le seul obstacle sérieux qui s'oppose à la création d'un port à Saint-Denis. Immédiatement après que le coup de vent est déclaré, la passe du Barachois se trouve fermée par l'engorgement des galets. En même temps les habitants de la Rivière sont menacés dans leurs personnes et dans leurs propriétés par le débordement des eaux qui descendent des montagnes en torrents impétueux.

On assure que des travaux d'art entrepris à la Rivière depuis les inondations de 1844 et 1845 sont regardés comme inutiles pour la sûreté des habitants de la partie basse de la ville. On dit même que ces travaux sont reconnus dangereux pour les habitants de la rive droite. En effet, d'après la nouvelle direction donnée au courant, la rive droite supporte seule tous les efforts des eaux.

Nous savons que l'attention de l'administration est vivement éveillée sur le danger qui, en cette saison, menace toujours les riverains. C'est dès lors sans doute que, dans l'avenir, on aura moins à craindre le retour de semblables dangers.

La force du vent était telle à Saint-Denis pendant l'ouragan du 8 février, qu'il semble inutile d'ajouter que presque toutes les maisons de la ville ont éprouvé des dégâts plus ou moins considérables. Tous les jardins, qui ordinairement font de Saint-Denis un vaste et beau parterre, ont été complètement ravagés. Les édifices publics, l'hôpital Saint-Philippe surtout, n'ont pas été plus épargnés que les maisons particulières. Les églises et le cimetière ont également souffert de la violence du vent et de l'abondance de la pluie.

L'ouragan s'est particulièrement déchaîné au Butor et dans les hauts quartiers de la ville, qu'on peut appeler les faubourgs de Saint-Denis. Le torrent des Patates-à-Durand, se creusant un nouveau lit, a joint ses eaux débordées aux eaux de la rivière du Butor, comme à l'époque de la dernière inondation. Le vent du nord-est a particulièrement fait beaucoup de mal dans ces hauts quartiers. Plusieurs établissements industriels placés près de la Source ont considérablement souffert.

La rivière des Pluies a été, dit-on, le théâtre d'un événement regrettable. Un noir et une charrette attelée de deux mulets ont été entraînés par la violence des eaux. Nous avons entendu exprimer le désir, par plusieurs honorables habitants de ces localités, de voir jeter un pont sur le premier bras de la rivière des Pluies. On nous a assuré qu'une souscription particulière viendrait facilement au secours de l'insuffisance du trésor public pour la construction de ce nouveau pont.

Le quartier de Sainte-Marie a été presque entièrement dévasté. La mairie et le poste des chasseurs d'ordre ont été fort endommagés. Grand nombre d'animaux ont péri.

Les ponts de la ravine de la Mare et de la ravine des Chèvres ont été fortement endommagés à leur base. Les fondations du pont de la rivière Sainte-Marie ont été également détériorées.

Les campagnes ont plus souffert encore que le quartier même. Les plantations de manioc, de riz et de maïs sont généralement perdues. Les cannes à sucre ont aussi beaucoup souffert. La récolte de café sera presque entièrement nulle. Les girofliers ont été en grande partie déracinés. Les eaux ont atteint à peu près le même niveau qu'à l'époque de l'inondation du 4 janvier 1844. Grâce à l'exhaussement et à l'agrandissement du pont de la rivière Sainte-Marie, l'eau n'est montée qu'à 23 centimètres sur la chaussée entre ce pont et celui de la ravine Charpentier.

La tourmente a été plus fatale encore à Sainte-Suzanne, qui a eu à lutter à la fois contre le coup de vent et contre l'inondation. Les plantations de cannes, de maïs et de manioc ont été ravagées. La rivière débordée a envahi la route royale. Le petit village de la rivière Saint-Jean a été entièrement submergé.

Un dépôt de trois mille balles de riz placé à Sainte-Suzanne et appartenant à une honorable maison de commerce de Saint-Denis a été menacé par un grand nombre de pêcheurs privés depuis longtemps des ressources ordinaires de leur travail par l'état agité de la mer. Nulle atteinte n'a cependant été portée à la propriété de ces riz, dont les détenteurs, par un désintéressement digne d'éloges, ont maintenu le prix au taux ordinaire, tant à Saint-Denis qu'à Sainte-Suzanne.

Cet exemple de modération dans les prix d'une denrée de première nécessité n'a pas été suivi à Saint-André, où les riz, manquant par la crue des eaux, sont très rares et très chers. Quelques marchands profitent de cette malheureuse circonstance, qui est venue ajouter aux désastres de cette commune, où, avant le coup de vent du 8 février, une inondation considérable avait déjà jeté l'alarme et répandu la consternation. En effet, les magasins situés près de la rivière du Mât, grosse jusque à la hauteur de la pile du pont, ainsi que l'établissement des frères de la doctrine chrétienne, ont été compromis, et ils auraient été infailliblement enlevés par les eaux sans la promptitude des secours qui y ont été portés. On doit des éloges aux autorités de ce quartier et à plusieurs habitants qui ont mis leurs ateliers de noirs à la disposition du commissaire de police.

Le coup de vent du 8 février a donc achevé à Saint-André ce qu'avaient commencé les bourrasques et les inondations des jours précédents. Partout les plantations ont été bouleversées. Des hangars, des purgeries, des cases à noirs ont été abattus, des animaux ont été tués, et l'on a même à regretter la mort d'un esclave écrasé sous les décombres. Les réparations nouvellement faites au pont de la rivière du Mât ont été enlevées. Pendant l'ouragan, le passage du pont avait été prudemment interdit. Enfin, pour donner une idée de la violence des eaux de la rivière du Mât, qui est à la partie du vent de l'île ce que la rivière des Galets est à la partie sous le vent, nous dirons que le chemin communal qui longeait cette rivière a disparu, et que les ilôts du bas de la rivière n'existent plus.

(1) Les affligeants détails qu'on va lire sont textuellement extraits de l'Indicateur colonial de Bourbon du 15 février 1847 et de la Feuille hebdomadaire du 17 du même mois.

Nouvelles de la Suisse.

La diète avance lentement, mais avec fermeté; elle a prononcé la radiation de l'état-major fédéral de tous les officiers qui ont pris du service dans l'état-major de l'alliance particulière des sept cantons.

Elle a ouvert une enquête sur les motifs du refus de M. le colonel Ziegler, de Lucerne, pour venir siéger au conseil de la guerre. Elle a envoyé auprès de M. le colonel Zünd, commissaire supérieur de la guerre, pour obtenir de lui des éclaircissements sur les fonds qu'il a en dépôt pour le compte de la confédération, et qui s'élèvent à près de six cent mille francs comptant et un million en créances.

M. le colonel Elgger, à la nouvelle de sa radiation de l'état-major fédéral, a tout de suite quitté le commandement de l'école de Thoune.

L'affaire des jésuites arrivera probablement jeudi. On compte sur une majorité pour la déclarer fédérale et adresser une sommation à Lucerne pour leur retirer leur établissement officiel. Une semblable invitation serait adressée aux autres cantons qui leur ont confié leur enseignement public.

On vient de saisir à Zurich deux cents quintaux de poudre destinés pour le Sonderbund. A Bâle-campagne, on a saisi également des projectiles et du plomb. Tous les cantons avoisinant ceux de la ligue font une exacte surveillance pour, en vertu de l'arrêté de la diète, empêcher le passage des munitions de guerre adressées à ces cantons.

Nouvelles de Rome.

Les lettres et les journaux arrivés par le dernier paquebot confirment les nouvelles que nous avons données ces jours passés sur la situation des Etats-Romains. Rien n'est changé à Rome et à Ferrare, et aucune collision n'a éclaté dans cette dernière ville entre les Autrichiens et les soldats pontificaux, ainsi que le bruit en a couru à la bourse d'hier.

En Toscane, la question des réformes paraît avoir fait un pas. Le grand-duc Léopold vient de nommer une commission qui doit s'occuper de l'organisation immédiate de la garde civique dans ses états. Le *Corriere Livornese* donne pour très certaine cette importante nouvelle, dont l'annonce a répandu dans Florence la joie la plus vive.

Nous avons dit hier que M. le consul de Sardaigne avait reçu de son gouvernement l'ordre de remettre des feuilles de route aux sujets sardes résidant à Marseille et faisant partie de la réserve de l'armée piémontaise; de nouveaux renseignements qui nous parviennent sur ce fait nous prouvent que nous avons été mal informés. Si nous en croyons ces renseignements, le consul sard n'aurait reçu aucun ordre de cette nature. (*Sémaphore.*)

Paris, le 31 août 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

La cour des pairs a renvoyé M^{lle} de Luzzi ou Deluzi devant la justice ordinaire, comme on s'y attendait, et l'opinion générale est qu'elle n'ira pas jusqu'à la cour d'assises, s'il ne s'offre pas à la justice des indices plus concluants que ceux dont elle a donné connaissance au public.

Dans la même audience, M. le président Pasquier a donné lecture d'un rapport sur l'état actuel de l'instruction de l'affaire Praslin. M. le président Pasquier n'a pas cru devoir respecter la fiction légale; il désigne formellement le duc et pair de Praslin comme étant l'assassin de sa femme. C'est une première satisfaction donnée à l'opinion publique. On a senti aussi que le sentiment de l'égalité devant la loi, si cruellement méconnue, devait être caressé, flatté; aussi lions-nous dans le rapport :

« Jamais l'égalité devant la loi ne pouvait, ne devait être plus hautement, plus justement réclamée, et vous n'auriez pas failli au devoir de déduire, dans le jugement de M. de Praslin, toutes les conséquences de ce principe. Cependant il ne manque pas de personnes qui seraient tentées de croire que le désir qu'un tel coupable ne pût être atteint par l'ignominie de la peine qui devait lui être infligée, comme si l'ignominie dépendait de la peine, comme si elle n'était pas la suite, la conséquence inévitable du crime lui-même, aussitôt qu'il est constaté, que le désir, dis-je, que cette ignominie lui fût épargnée a pu inspirer la pensée de lui fournir les moyens d'y échapper en se donnant la mort de ses propres mains, et en évitant ainsi de la recevoir par celle de l'exécuteur des hautes-œuvres de la justice. »

M. le chancelier a raison, l'ignominie ne dépend pas de la peine, et l'exécution du maréchal Ney ne l'a pas déshonoré; mais elle consacre l'ignominie, elle en est la forme matérielle et officielle. Et tous les jours des criminels tirés du vulgaire, et qui ne sont ni ducs, ni pairs, ni chevaliers d'honneur, ni millionnaires, s'emparent volontiers du raisonnement de M. Pasquier pour dire à leurs juges : Messieurs, le jury nous reconnaît coupables, d'accord; laissez-nous à notre ignominie et sous le poids de notre déshonneur, qui ne dépend pas de la peine!

Il y a long-temps qu'on avait dit que le crime et non l'échafaud

fait la honte; mais qu'on veuille bien faire les parts égales pour tout le monde.

M. Pasquier, du reste, n'établit pas le moment où le duc a dû s'empoisonner; et il paraît que ce moment restera inconnu.

« Se voyant cerné, dit M. Pasquier, par les apparences d'une conviction à laquelle il ne pouvait échapper, le duc prit sans doute presque aussitôt la résolution d'user du poison dont il s'était muni. Il croyait, suivant toutes les apparences, que l'effet devait être beaucoup plus prompt qu'il ne l'a été dans la réalité. Ce poison, il l'a certainement pris dans le courant de la journée du mercredi, un peu plus tôt, un peu plus tard, mais enfin de telle façon que les vomissements et les déjections qu'il devait produire, vu la dose dans laquelle il avait été pris, ont commencé à dix heures du soir de ce jour, d'une manière à exciter sérieusement l'attention. »

Ainsi, on ignore à quelle heure le duc a pris le poison. M. Allard soutient qu'il ne l'a pas pris devant ses agents ni devant lui. Devant qui donc? S'il a pu s'empoisonner en secret, quelle était cette prétendue surveillance dont M. Delangle l'a entouré? S'il l'a fait avec la complicité de tel ou tel agent, de tel ou tel magistrat, de tel ou tel médecin, n'y a-t-il pas lieu de le rechercher?

— On lit dans le *National* d'aujourd'hui :

« Il semble que chaque jour doit désormais apporter son tribut au scandale. Des rumeurs très accréditées ont circulé aujourd'hui dans les lieux publics : il s'agirait encore de deux faits d'une grande gravité attribués à deux hommes dont le rang et la qualité politique sont bien connus. Ces faits ont été tellement répandus que l'on croira sans doute convenable de donner à cet égard quelques éclaircissements. Quant à nous, il nous répugnerait de raconter tous les détails qui nous ont été communiqués, et les détails ne sont pas nécessaires pour que l'on s'empresse de faire disparaître jusqu'au soupçon même d'accusations de ce genre quand elles portent sur des gens aussi haut placés. »

Nous nous croyons obligés aussi à une certaine réserve, mais nous pouvons dire qu'il s'agirait, suivant la rumeur publique, de deux membres du parlement. L'un, pair de France, porteur d'un des plus beaux noms de l'Empire, aurait, il y a peu de jours, frappé d'un coup de couteau une dame avec laquelle il vivait. Le commissaire appelé avait dressé procès-verbal, lorsque des personnages élevés dans la hiérarchie politique, avertis à temps, et effrayés du scandale que la coïncidence de cette affaire avec un drame beaucoup plus tragique et dont l'acteur principal était aussi décoré d'un nom historique, sont intervenus. On a donné de fort bons billets de banque pour appliquer sur la blessure, et la dame et sa mère ont promis de ne pas porter plainte. Quant au jeune patricien, si prompt dans ses procédés, on l'a conduit au chemin de fer du Nord, et il est actuellement en Angleterre. Il avait, si nous ne nous trompons, signé au procès-verbal de l'avant-dernière séance secrète de la cour des pairs; il n'a pu assister à la séance d'hier. Rendons grâce au sentiment de plus en plus vif de l'égalité devant la loi, qui permet aux hommes haut placés d'échapper à la justice, instituée seulement pour frapper la presse et les gens de rien.

Quant à l'autre fait, il est bien plus grave encore. Il s'agirait d'une accusation d'empoisonnement d'une femme morte depuis quelque temps déjà, et dont l'exhumation aurait eu lieu tout récemment. On voit que notre circonspection est commandée par la nature des faits.

— On s'entretient avec un vif intérêt de la conduite fermée du pape en face de l'insolente agression des amis de M. Guizot à Ferrare. Un corps de 15,000 hommes va être formé à Forlì. Evidemment, les plus graves événements vont éclater en Italie, et cette fois du moins la bannière de la religion mèlera ses plis à ceux du drapeau de l'indépendance et de la liberté. A Paris, on parle de nombreux engagements volontaires qui se préparent pour le cas où les deux armées auraient commencé les hostilités. Nous apprenons aussi sans étonnement que beaucoup de Polonais veulent partir pour l'Italie, traverser les Alpes, et aller venger sur les Autrichiens les égaragements de la Gallicie.

La politique du système, accroupie dans la boue, n'empêchera donc pas le temps de faire son œuvre révolutionnaire.

— Le *Courrier Français* dit que si le parquet n'acceptait pas la dénonciation de M. Warnery sur les faits de concussion et de dilapidation qui auraient eu lieu en Afrique, et dont il se fait fort d'administrer les preuves, un membre de la cour royale de Paris semble décidé à évoquer l'affaire devant cette cour.

Il ne nous paraît pas possible qu'on refuse de s'occuper d'une affaire aussi grave. Ce n'est pas M. Warnery qui aurait le droit de s'en plaindre le plus, c'est l'administration de l'Algérie tout entière, qui est en droit de demander, ou qu'on mette en évidence les calom-

nies dont elle serait l'objet, ou qu'on éloigne de l'Afrique les fonctionnaires qu'une enquête judiciaire conviendrait de malverser. Allons, monsieur Hébert! allons, monsieur Trézel! Le procès Bénévier vous permet-il d'hésiter encore? et le vrai, dans le passé, ne vous permet-il pas de trouver *véraisemblables* les faits qu'on vous dénonce?

— Les gérants de la *Réforme* et de l'*Union Monarchique* ont comparu hier devant M. Legonidec, juge d'instruction, par suite de la saisie de leurs numéros du 20 et du 22 août.

On accuse la *Réforme* : 1° de chercher à troubler la paix publique en excitant le mépris ou la haine des citoyens contre une ou plusieurs classes de personnes; 2° d'exciter à la haine ou au mépris du gouvernement du roi. L'*Union Monarchique* est accusée d'avoir attaqué des droits que Louis-Philippe tient du vœu de la nation française, exprimé dans la déclaration du 7 août 1830, et de la charte constitutionnelle par lui acceptée et jurée dans la séance du 9 août de la même année, et d'avoir provoqué à la haine entre les diverses classes de la société.

Les gérants des deux journaux ont réservé pour le jury leurs explications sur une accusation *ab irato* qu'ils auraient pu croire devoir être abandonnée.

— Le premier numéro du journal le *Conservateur*, qui succède à l'*Epoque*, a paru aujourd'hui. Son prospectus promet d'être modéré envers les personnes. Il adopte la politique de Casimir Périer, lien commun à l'usage des hommes qui appuient les actes même les plus contraires à cette politique, et, par exemple, l'immobilité actuelle du gouvernement en présence de l'insolente usurpation des Autrichiens. Il nie la corruption générale, et dit qu'au-dessous des ministres, dont le nom brave l'injure et commande le respect, à tous les degrés, jusque dans les rangs les plus inférieurs de l'administration, domine un caractère général de probité, d'attachement au devoir, de dévouement au pays, « et que ce caractère, d'autant plus honorable que les situations sont plus modestes et plus rapprochées de l'occasion, se révèle tous les jours dans toutes les affaires. » Il croit qu'on calomnie le corps social. Il veut enfin le progrès dans une certaine mesure, etc.

Tout cela, on le voit, n'est pas très neuf. Il n'y manque même pas l'admonestation d'usage sur la nécessité de diminuer notre fardeau financier. C'est le paravent derrière lequel les Muret (de Bort), les Fould, les de Morny et autres cachent leurs complaisances aveugles pour un ministère de corruption, de désordre et d'humilité vis-à-vis de l'étranger.

AFFAIRE PRASLIN.

Le 30 août, dans la soirée, on a distribué aux journaux de Paris le volume renfermant quelques interrogatoires du duc de Praslin, de M^{lle} de Luzzi et du domestique du duc, et, de plus, une partie des lettres de M^{me} de Praslin, trouvées chez elle, chez M^{lle} de Luzzi et à Praslin. Ces lettres, qui sont volumineuses, témoignent toutes des chagrins profonds et incessants dont la duchesse souffrait. Elle était fortement jalouse des soins dont son mari entourait l'institutrice; elle exhalait ses plaintes à ce sujet dans toutes ses lettres à son mari; mais elle s'efforçait de paraître résignée, sans y parvenir. On voit dans ces lettres touchantes que son mari, brutal, atrabilaire, brait jusqu'à des porcelaines et des ombrelles chez la duchesse pour se venger de ses protestations, même silencieuses. Cette pauvre femme, ainsi torturée, malade, s'étudiant vainement à plaire à son mari, affligée aussi de voir qu'on apprenait à ses enfants à dédaigner, peut-être à mépriser leur mère; se réfugiait dans la religion; elle demandait à Dieu du courage, de la patience, et repoussait les idées de séparation légale qui se présentaient parfois à elle. C'est quelque chose de navrant que le spectacle de cette longue douleur qui, selon les lettres, existait déjà en 1840, et qui se confiait au papier le 15 juillet dernier encore!

Ces lettres sont un grand enseignement pour tant de gens qui croient que le rang et la fortune tiennent lieu de tout et suffisent à rendre heureux.

— Le *Journal de Rouen* cite la lettre suivante, qui lui est adressée par un de ses correspondants de Paris :

« Voici un fait dont je puis garantir l'exactitude, et qui me semble curieux à recueillir au moment où l'on n'a plus de détails à apprendre sur l'assassinat et où l'attention publique, comme celle des autorités légales, est fixée principalement sur les circonstances de l'empoisonnement du duc. »

« Vendredi dernier, lorsque le bruit de l'empoisonnement avait commencé à se répandre dans Paris, M. le docteur Louis, médecin du duc, se trouvait dans le salon de M^{me} de M... On parla de ce qui faisait l'objet de toutes les conversations. On interrogea M. Louis. Le docteur déclara, et je pourrais dire affirma, devant plusieurs personnes présentes, « qu'il n'y avait pas empoisonnement et pas la moindre raison pour y croire. »

« Tel est le fait dans sa vérité et sa simplicité. Maintenant, faut-il croire que M. Louis, l'un des plus habiles médecins de Paris, s'est grossièrement trompé? ou faut-il penser que le duc de Praslin n'a été empoisonné qu'après avoir été transporté au Luxembourg? »

« La question me paraît de nature à provoquer des explications très précises. »

On savait déjà, avant l'ouragan du 8 février, que le district de Salazie avait beaucoup souffert des fortes pluies et des violentes bourrasques qui ont précédé le coup de vent. Les plantations de maïs étaient donc fort endommagées dans cette petite commune, qui avait été témoin d'éboulements de terre considérables. Les habitants de Salazie, privés pendant plusieurs jours des ressources qu'ils tiraient ordinairement des communes voisines, ont été exposés à de grandes privations, même à celle des objets les plus nécessaires. Les nouvelles reçues depuis sont désastreuses.

Saint-Benoît, de même que les autres communes au vent de l'île, a été fort maltraitée par la tempête et par les inondations. Les plantations, et particulièrement les céréales, ont été détruites dans cette commune, qui, depuis près de deux mois, était exposée à des pluies continuelles.

Saint-Benoît a, de plus, été le théâtre d'un événement de mer bien déplorable. Le navire le *Nouveau-Tropique*, qui faisait son chargement sur la rade de l'Etang-Salé, obligé d'appareiller comme tous les autres bâtiments, avait couru des bordées qui l'avaient conduit jusqu'à trois lieues de Maurice. Là, il fut assailli par la tempête, qui, après l'avoir entièrement désemparé, avait enlevé tout ce qui se trouvait sur le pont du navire, et même jusqu'à l'habitable. Ainsi privé de moyens de direction et coulant bas d'eau, le *Nouveau-Tropique* s'est jeté à la côte, dans la matinée du 7, devant Saint-Benoît. Tout l'équipage a pu se sauver.

Ce sinistre est heureusement jusqu'à ce jour le seul événement de mer connu qu'ait causé le coup de vent qui vient d'assaillir notre île et nos parages. On a lieu d'espérer que tous les autres navires qui avaient pris le large seront aussi heureux que ceux revenus sur notre rade, qui n'ont éprouvé aucune avarie grave.

On écrit de Sainte-Rose, à la date du 1^{er} février (huit jours avant le coup de vent), que l'on croyait n'avoir rien à ajouter aux désastres précédemment signalés, mais qu'après les journées du 27 et du 28 janvier la mesure était comble. Si la mesure était comble à Sainte-Rose avant l'ouragan du 8 février, que doit-il donc être maintenant de cette commune? Les nouvelles détaillées manquent encore aujourd'hui.

Depuis le 24 janvier, Sainte-Rose était battue par une bourrasque violente, accompagnée de pluies torrentielles. Déjà, à cette date, les céréales étaient entièrement détruites, et l'on avait peu à compter sur les récoltes. Cependant quelques habitants avaient pu faire leurs récoltes de maïs et de riz avant le mauvais temps.

Antérieurement au coup de vent, des pertes réelles se faisaient particulièrement sentir, à Sainte-Rose, sur les plantations de jeunes cannes, qui avaient beaucoup souffert du vent, et plus encore des dégradations des terrains, car l'inondation avait mis le sol à nu.

Deux chaloupes avaient été brisées sur le rivage par la violence de la mer, qui était horrible, dit-on. Heureusement les hommes qui montaient ces chaloupes avaient pu se sauver. Le trois-mâts l'*Atalante*, qui était sur rade, avait gagné le large.

A cette époque, on ne comptait pas plus d'un millier de balles de riz dans les magasins de Sainte-Rose. Quelques commerçants, profitant de ces circonstances fâcheuses, avaient élevé la balle de riz au prix exagéré de 50 francs.

2^e PARTIE SOUS LE VENT.

Il nous reste à compléter cet effrayant tableau par les documents qui nous parviennent de l'arrondissement sous le vent; il sera plus embruné, quoique reproduisant, mais à un degré différent, les mêmes malheurs. En commençant par la Possession, nous voyons que les routes et les chemins ont été défoncés. Il ne reste plus vestige des belles plantations de la Grande-Ravine, dont les habitants étaient en proie aux horreurs de la misère; leurs cases et leurs animaux ont été emportés à la mer. Les communications entre les deux parties du bourg ont été interrompues pendant quatre jours. L'île de la grande ravine des Lataniers, dont on peut évaluer la population à 150 âmes, a été bouleversée par la crue des eaux et par les éboulements des montagnes, qui ont failli engouffrer ces malheureux. On a eu à déplorer la mort d'un sieur Jacques Bourdier, cocher, qui s'est noyé à la rivière des Galets, et celle du sieur Philogène Edmond, qui s'est également noyé en voulant traverser la ravine à Marquet.

A Saint-Paul, le vent a soufflé avec une intensité telle que les maïs et les maniocs ont été détruits, des cases à noirs et quelques maisons dans les campagnes ont été renversées.

A Saint-Leu, les récoltes ont beaucoup souffert. La maison de M. Paul Hibon a été en partie démolie dans la nuit du 6 au 7, et le propriétaire s'est vu dans l'obligation, ainsi que sa famille, d'aller demander l'hospitalité chez un habitant plus heureux qui se trouvait non loin de sa propriété. M. J.-B. de Villèle a perdu une bergerie de vingt mètres de long, qui a été totalement enlevée.

Les habitants de Saint-Louis ont éprouvé des pertes plus ou moins considérables; leurs plantations de café et de maïs ont été ravagées. Tous les radiers des chemins communaux et ceux des ravines Sèche et des Avirons ont été emportés. La pluie n'avait cessé de tomber dans cette localité pendant seize jours consécutifs.

Saint-Pierre a essuyé de plus grands désastres; les rues, fortement dégradées, n'étaient plus que des torrents impraticables; les routes royales et communales ont été endommagées par les eaux et obstruées par les arbres qui les bordent, plusieurs pontceaux renversés et entraînés à la mer, toutes les récoltes détruites. La force du vent a renversé des cases et endommagé plusieurs sucreries. La rivière d'Abouil, sortie violemment de son lit, a totalement rasé une des piles établies dans cette rivière pour supporter les canaux qui conduisent les eaux du canal Saint-Etienne. Quatre personnes ont péri.

De tous les quartiers de l'île, Saint-Joseph a été la localité la plus maltraitée. La tempête et l'inondation, dont nous allons signaler les tristes effets, ont jeté la désolation dans tous les cœurs.

Depuis le 26 janvier jusqu'au 31, la rivière du Rempart était descendue avec tant de violence que les eaux, en débordant, ont envahi le magnifique établissement de l'Amitié, qui ne formait plus qu'un îlot au milieu des torrents impétueux. Cette sucrerie opposa d'abord à la violence des eaux une vive résistance qui témoignait de la solidité de sa construction; mais, le 2 février, l'ouragan augmenta d'intensité. La rivière déborda avec tant de force que les courants couvrirent instantanément toute la sucrerie, qui s'écrasa, sous les yeux du propriétaire, le 7, entre trois et quatre heures du matin. Lusine, la forge et tous les murs de protection disparurent bientôt, il ne resta que la cheminée pour attester le malheur qui venait de frapper l'un de nos plus beaux établissements.

On évalue, dit-on, cette perte à 500,000 f. Six maisons situées dans le fond de la rivière, à plus de dix mètres d'élévation, ont été aussi enlevées. Le presbytère et la maison Potier menaçait ruine. Le curé, un de ces apôtres infatigables dont le dévouement religieux n'a pas de bornes, n'eut que le temps de se retirer du presbytère, qui, le 8, fut démolí par suite du déchaînement de l'ouragan. Le lendemain, la maison Potier subit le même sort. Si la pluie eût duré, les emplacements de MM. Curial, Alexandre Cadet, Lafitte et Blot eussent été enlevés. Dans la nuit du 7 février, l'établissement Kweguen a été submergé. Un noir qui dormait dans le cendrier a été noyé.

Le pont de l'Angevin, qui a perdu une de ses piles, menace ruine. Un des bras de cette rivière qui s'augmentait à passé non loin de l'emplacement de M. Bourguine, qui s'aperçut, vers minuit, que sa maison contenait environ un mètre d'eau. Les courants de l'Angevin étaient si violents que ce fut seulement le 7 février au matin que, grâce aux cris poussés par M. Bourguine pour avoir du secours, on parvint, non sans peine, à le tirer, ainsi que toute sa famille, de la position déplorable dans laquelle les eaux le tenaient enligné.

La plaine de Grègue, au-delà des montagnes, s'est ressentie de tous ces sinistres. La ravine qui porte le même nom s'est répandue soudain dans toute la plaine, par suite d'un éboulement qui a compromis l'existence de l'habitant le plus aisé de la localité, a mutilé un noir et en a fait périr deux autres. On assure que ceux qui habitent cette plaine sont décidés à l'abandonner.

On a eu à Saint-Joseph à déplorer la mort de cinq personnes. Beaucoup de malheureux errent sans asile.

Tels sont, en résumé, les résultats du double coup de vent qui vient d'affliger la colonie. Nous n'avons pas sans doute tout dit; bien des malheurs sont ignorés par nous. Le riche a la puissance et les moyens de se réparer; mais la classe peu aisée, les pauvres surtout, dont l'état de gêne, de misère et de découragement a été augmenté par les suites de l'ouragan, n'ayant de ressource que dans la bienfaisance et dans la charité, que deviendront-ils si cet appui leur manque? (*Revue coloniale.*)

Dans un article sur le chemin de fer de Marseille à Avignon, le *Nouvelliste de Marseille* donne cours à quelques révélations qui méritent d'être enregistrées. Il s'exprime ainsi :

« Non seulement beaucoup d'intéressés ont perdu toute confiance, mais encore on répète partout que les éloges et les encouragements donnés à l'administration de notre chemin de fer ne sont que le résultat d'une habile combinaison créée au profit d'une puissante association lyonnaise qui a fait un accaparement des titres de cette ligne, et qui, ainsi aidée, a espéré, par la brusque provocation d'un mouvement de hausse fictif et momentané, réaliser de larges bénéfices en étronçant, suivant une expression de bourse, les baissiers importants. »

Les éloges dont il est ici question ont été insérés dans le *Journal des Débats*.

Le *Nouvelliste* ajoute :
« Si des fautes graves avaient été commises; si l'emploi du fonds social n'avait pas été l'objet d'une économie suffisante; si l'administration faible et dépendante, au lieu de commander, avait obéi; si, au lieu de recourir aux adjudications publiques, elle avait choisi de préférence ses fournisseurs autour d'elle; si la surveillance du gouvernement avait été presque illusoire; si la direction de la compagnie avait favorisé, ne fût-ce que par faiblesse, des faits de bourse dans lesquels intervient le nom au moins d'un administrateur; enfin, si ce service rendu par la direction n'avait été accordé qu'en vue d'autres services dont on expliquerait le but et l'étendue, quelles garanties le passé donnerait-il à l'avenir? En ce cas, quelle résolution le gouvernement, protecteur des intérêts privés, gardien de la morale, avait-il pour réprimer ces abus? »

Il est évident, d'après cet article que, dans la compagnie du chemin de fer de Marseille à Avignon (comme dans tant d'autres, du reste), certaines gens se seraient rendus coupables de tripotages, sans que la surveillance du gouvernement ait rien empêché. Ces explications en nécessitent d'autres. Le *Nouvelliste de Marseille* rendrait service au public en précisant mieux les faits.

Chronique.

M. Charles Vernes, sous-directeur de la Banque de France, a passé quelque temps à Nîmes, non pour organiser notre future succursale, mais plutôt pour en préparer l'organisation.

Une des premières choses à trouver, c'était un emplacement convenable; or, c'est fort difficile ici. Tous les appartements se louant à la Saint-Michel, il faut s'y prendre au moins un an d'avance pour trouver quelque chose de bien.

M. Vernes et les personnes qui le guidaient n'ont pu découvrir, nous a-t-on dit, que deux maisons immédiatement disponibles, l'une vers la Grand'Rue, l'autre du côté de la Fontaine.

La Banque de France voulant faire une épreuve de quelques années pour savoir si le comptoir de Nîmes peut prendre un développement qui garantisse son avenir, on se contentera d'abord de louer un local provisoire; on achètera plus tard, si la prospérité de l'établissement devait le rendre définitif.

Il nous semble que, dans quelques années, la ville pourrait disposer d'un emplacement qui réunirait toutes les convenances de la manière la plus heureuse; c'est le lieu qu'occupe la vieille église Saint-Paul, qu'on démolira quand la nouvelle sera terminée.

Le directeur et le caissier principal de la banque nîmoises seront nommés à Paris; on nous assure que les aspirants ne manquent pas. M. Vernes, qui voit et qui prend des renseignements sur les lieux, pourra faciliter les décisions de M. d'Argout.

(*Courrier du Gard.*)

— La nouvelle foire d'Uzès, créée par ordonnance royale du 7 novembre 1839 pour la vente de la soie, des bestiaux et de toutes autres marchandises, se tiendra, pour la huitième fois, les 6, 7 et 8 septembre.

— On écrit d'Arles au *Mémorial d'Aix* :

« La récolte du riz va commencer dans une dizaine de jours; la granification de l'épi est telle, que l'on a aujourd'hui la certitude d'obtenir un produit moyen d'au moins vingt-cinq pour un, soit, d'après la semence, quarante à quarante-cinq hectolitres par hectare. Sur quelques points, les rizières, d'après le dire des praticiens les plus exercés, donneront jusqu'à trente-cinq pour un, en d'autres termes, cinquante-cinq ou soixante hectolitres par hectare, ce qui, à raison de 25 fr. l'hectolitre, prix minimum, représente un produit brut de 1,400 à 1,200 fr. par hectare. »

« Les frais, tout compris, frais d'établissement et frais ordinaires d'exploitation, ne se sont pas élevés à 600 fr. par hectare. Ce qui était en question il y a un an, à savoir l'économie de cette culture, est donc aujourd'hui un fait jugé par un résultat que tout le monde peut voir et apprécier. »

— M. le cardinal de Cambrai, accompagné de l'évêque de Fréjus, de M. l'évêque de Rodez, et d'une suite nombreuse, arrivés à Marseille, sont descendus à l'hôtel des Empereurs.

Sont également descendus à cet hôtel M. le duc de Béthizy, pair de France, et M^{me} la duchesse de Béthizy, venant de l'Orient.

M. le cardinal Dupont, archevêque de Bourges, est également arrivé à Marseille. Ce prélat est descendu à l'hôtel Beauvau avec sa suite.

Marseille possède donc en ce moment deux cardinaux et un grand nombre d'évêques. (*Sémaphore.*)

— Hier, une scène qui aurait pu avoir les plus déplorables conséquences s'est passée à Marseille, quai des Augustins. Une dame qui habite le troisième étage d'une maison de ce quartier a tenté de se jeter par la fenêtre, et n'a dû la vie qu'aux efforts désespérés de son mari, qui l'a retenue au moment où elle allait accomplir son funeste dessein. Le corps presque tout entier de cette femme avait dépassé le rebord de la fenêtre. Il y a eu un moment de cruelle anxiété parmi les passants qui l'avaient vue s'élançer au dehors et s'attendaient à la voir se briser sur le pavé. Fort heureusement le dénouement de ce drame domestique a été des plus heureux et des plus inattendus, puis- que le mari a su déployer assez de vigueur et de présence d'esprit, dans ce moment critique, pour sauver son épouse d'une mort presque certaine. Ce procédé nous paraît de nature à faire oublier bien des torts à cette dame, s'il est vrai, comme on le dit, qu'elle n'ait tenté de mettre fin à ses jours que par suite de quelques discussions de ménage. Elle pourra désormais s'écrier, comme Buridan : « Orsini, eusses-tu commis bien des crimes, voilà une action qui les rachète ! »

Spectacles du 2 septembre 1847.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche.
THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Les Vapeurs de l'Ether, vaudeville.
— M^{me} de Sainte-Agnès, vaudeville. — Une séance de clairvoyance, par M. Lureau. — Le Chevreuil ou le Fermier anglais, vaudeville. — Passé Minuit, vaudeville.

Mouvement de la population du Département de Mentelité de la ville de Lyon pendant le mois d'août 1847.

Effectif au 1 ^{er} août :	Hommes	438
	Femmes	147
		585
Admis pendant le mois :	Hommes	23
	Femmes	14
		37
	Total	344

Sortis pendant le mois :	Hommes	22
	Femmes	17
		39
Effectif au 1 ^{er} septembre :	Hommes	161
	Femmes	144
		305

Nouvelles diverses.

Voici en quels termes le *Droit* parle du suicide de M. le comte Alfred de Montesquiou, frère du comte Anatole de Montesquiou, chevalier d'honneur de la reine et pair de France, oncle de M. de Montesquiou, ex-député de la Sarthe, trouvé mort dans son lit samedi matin, le cœur percé d'un coup de poignard :

« M. Alfred de Montesquiou, marié à la fille du général Peyron, père de huit enfants, étant dans la force de l'âge, jouissait de tous les avantages du rang et de la fortune, et l'on se perd en conjectures pour expliquer sa fatale résolution. Les versions les plus contradictoires ont circulé depuis deux jours sur les causes qui ont pu le porter au suicide, mais elles se démentent les unes les autres. »

« D'après les uns, M. de Montesquiou aurait attenté à ses jours à la suite de violents chagrins que lui aurait suscités l'inconduite d'une de ses propres parentes; d'après les autres, le comte aurait eu la malheureuse idée d'engager des sommes énormes dans des spéculations sur les grains, et il aurait été réduit au désespoir en voyant sa fortune compromise par des pertes inévitables. »

« On rappelait en même temps un incident qui aurait, il y a vingt ans, fait grand bruit dans le monde. M. de Montesquiou, à une réunion chez M. le prince Pozzo di Borgo, avait joué et perdu sur parole, à l'écarté, dix-huit cent mille francs. »

« Cette somme fut payée dès le lendemain par le beau-père de M. de Montesquiou, le général Peyron, qui a eu un commandement militaire dans les Indes, où il s'est distingué par son courage et son habileté. »

« D'autres versions ont encore circulé, mais nous nous abstiendrons de les reproduire. »

— Le *Journal du Havre* a signalé l'abus des traités commis par le capitaine d'un croiseur anglais, le *Wanderer*, à l'égard d'un brick français, les *Deux-Sœurs*, qu'il a obligé à ouvrir ses écoutilles et à subir une visite dans sa cale, bien que ce brick eût montré son manifeste, ce qui devait suffire.

On lit à ce sujet dans le *Moniteur* :

« Au mois de mars dernier, le brick français les *Deux-Sœurs*, se trouvant à la côte occidentale d'Afrique, a été, de la part du brick de guerre anglais le *Wanderer*, l'objet d'une chasse et ensuite d'une investigation ayant pour but, non seulement de vérifier sa nationalité par l'examen des papiers de bord, mais encore de rechercher l'état du navire et les circonstances qui auraient pu rendre sa navigation suspecte. »

« Sur les rapports transmis à l'autorité britannique au sujet de cette visite, contre laquelle le capitaine du brick les *Deux-Sœurs* a protesté, le gouvernement anglais a reconnu que la conduite des officiers du *Wanderer* était illégitime et contraire aux traités. Des instructions des lords de l'amirauté, datées de juin dernier, ont rappelé à cette occasion que, lorsque le droit d'un navire à porter pavillon français est constaté par l'exhibition de ses papiers, les croiseurs anglais n'ont point à s'enquérir de ce qui se passe, ni à rechercher ce qui pourrait faire suspecter une destination illicite. »

« Le blâme exprimé dans cette circonstance par le gouvernement anglais montre qu'il a saisi avec empressement la première occasion de faire observer scrupuleusement les instructions annexées à la convention du 29 mai 1845. »

Bourse de Paris du 31 août 1847.

Avant l'ouverture, on a fait 76 62 1/2. Le premier cours a été 76 65. C'est à ce prix que s'est faite la réponse des primes. Après la réponse, le 500 à fléchi et été offert à 76 62, mais il n'a pas tardé à se relever, et, sans avoir éprouvé d'autre réaction, il est remonté à 76 80, cours auquel il a fermé au parquet.

Trois pour cent	76 75	CHEMINS DE FER.	
Quatre pour cent	101 65	Saint-Germain	» »
Quatre et demi pour cent	» »	Versailles (rive droite)	» »
Cinq pour cent	118 25	Versailles (rive gauche)	» »
Emprunt de 1844	» »	Paris à Orléans	» »
Trois pour cent belge	» »	Paris à Rouen	» »
Quatre 1/2 p. cent belge	» »	Rouen au Havre	» »
Cinq pour cent belge	» »	Avignon à Marseille	» »
Récépissés Rothschild	101 70	Strasbourg à Bâle	» »
Cinq pour cent romain	97	Orléans à Vierzon	» »
Trois pour cent espagnol	» »	Orléans à Bordeaux	467 80
Banque de France	5200	Chemin du Nord	555
Banque belge	» »	Paris à Strasbourg	591 25
Caisse Lafitte	» »	Tours à Nantes	570
Comptoir Ganneron	1050	Paris à Lyon	595
Obligations de Paris	1295	Lyon à Avignon	447 50

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 2 septembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans	»	»	1228 75	»	1251 25	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen	»	»	947 50	948 75	948 75	980
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Avignon à Marseille	»	»	577 50	»	577 50	575 75
prime d. 10	»	»	»	»	588 75	587 50
Orléans à Vierzon	»	»	565 75	565 75	566 25	565
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord	»	»	552 50	»	552 50	552 50
prime d. 10	»	»	»	»	555	556 25
Paris à Lyon	»	»	»	»	592 50	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Mines de la Loire	»	»	550	525 75	543	552 50
prime d. 10	»	»	»	»	531 25	525

Nouvelles Etrangères.

ITALIE.

On écrit de Vienne au *Journal de Francfort* :
« Le duc de Lucques est parti parce que lui et son cortège avaient été insultés à la campagne, dans une maison de plaisance, par les paysans. On dit qu'il est à Venise en ce moment. Le mouvement, à Lucques, se borne à une grande fermentation parmi la population. La position du duc ne sera pas tenable, s'il ne s'arrête pas à temps. On croit que notre cabinet a donné au duc le conseil de ne pas pousser les choses à la dernière extrémité, et de faire des concessions qui ne le compromettent pas. A Parme, on a aussi adopté un système plus doux. »

« Voici des faits qui donneront une idée de l'opinion qui règne dans l'Italie centrale. »

« Le commandant des troupes de Parme, le colonel Soglio, avait fait venir son cordonnier pour lui faire des commandes. Le cordonnier s'excusa en disant qu'il s'exposait à perdre ses autres pratiques. Un jour, plusieurs officiers entrèrent dans un café et se firent servir des rafraîchissements. Lorsqu'ils voulurent partir, un jeune homme demanda ce que coûtaient les verres dans lesquels les officiers avaient bu. Il paya le prix des verres et les jeta par terre en disant : « Aucun homme d'honneur ne pourra désormais les porter à sa bouche. »

AMÉRIQUE DU SUD.

Par la frégate à vapeur le *Rattler*, partie de Montevideo le 15 juillet, et arrivée à Falmouth vendredi dernier 27 août, à neuf heures du matin, on a reçu des nouvelles de la Plata. D'après les correspondances des journaux de Londres, l'armistice proposé par les ministres d'Angleterre et de France aux parties belligérantes de la république orientale aurait été accepté par Oribe et refusé par le gouvernement de Montevideo. En conséquence de ce refus, les plénipotentiaires ont ordonné la levée du blocus. Ceci revient à dire qu'ils ont laissé aux partis qui se disputent le pouvoir dans la Bande-Orientale le soin de terminer eux-mêmes leur querelle.

Nous devons faire remarquer que le journal de Montevideo, que nous recevons directement, ne présente pas les choses de la même manière.

Voici ce qu'on lit dans le *Courrier de la Plata* du 15 juillet :

« Les négociations entamées depuis quelques jours entre les plénipotentiaires médiateurs et le général Oribe, dans le but de prolonger la suspension des hostilités pendant six mois, n'ont, jusqu'ici, amené aucun résultat. »

« M. le comte de Brossard est retourné hier au Cerrito, et cette dernière démarche a été aussi infructueuse que les précédentes. Quelques personnes venues du camp du général assiégeant assurent que les Français et les Anglais qui y sont détenus continuent d'être traités avec la plus extrême rigueur et sont assujettis à une sévère surveillance. »

On lit dans le même journal :

« Par un décret du gouvernement de cette république du 12 courant, le général don Anaclito Medina a été nommé commandant en chef de toutes les forces existantes ou qui peuvent se former dans le territoire oriental, qui comprend depuis la Colonia jusqu'à l'embouchure du Rio-Negro et de l'Uruguay, et de celles qui existent et peuvent à l'avenir s'organiser dans les îles de Martín-García, Viscaïno, et celles adjacentes. »

CAUCASE.

Le journal *l'Univers* donne les détails suivants sur cette guerre interminable du Caucase, qui démontre encore une fois combien la Russie est faible lorsqu'elle rencontre un peuple bien décidé à lui disputer son indépendance :

« Il paraît que les conséquences du grave échec subi par les troupes impériales sous les retranchements de Gergebil se sont développées avec une rapidité à laquelle les Russes eux-mêmes ne s'étaient point attendus. »

« On sait que le village dont il s'agit est situé au point de jonction des deux routes qui traversent le pays des Lesghis et commande les principales communications militaires du Daghestan, qui s'étend entre le pied du Caucase et la mer Caspienne. L'importance de cette position avait été parfaitement reconnue par Schamyl-Bey; aussi en a-t-il fait une espèce de place d'armes où il a déposé l'artillerie et les munitions de guerre qu'il a successivement enlevées à ses ennemis, et pour s'assurer la conservation de ce précieux dépôt, il a entouré la place d'ouvrages en terre, défendus par un fossé palissadé qui le mettait à l'abri d'un coup de main. Lui-même enfin y avait établi son quartier-général, et de là il dirigeait les incursions de ses rapides cavaliers sur les postes détachés du Terek et de la Sundjah. »

« On conçoit dès lors combien le commandant-général de l'armée russe tenait à se rendre maître de ce poste et à reprendre l'artillerie qui s'y trouvait renfermée. En effet, le généralissime prince Woronzoff se porta en personne, à la tête de plusieurs divisions et d'une formidable artillerie, sur Gergebil, où Schamyl s'était jeté à la tête de ses braves. On vit donc dans cette circonstance, et pour la première fois depuis la longue durée de cette guerre, les deux chefs ennemis en présence. »

« Les dispositions étant prises, les troupes moscovites, avec l'intrépide obéissance qui les caractérise, se portèrent en avant, et donnèrent l'assaut sur deux points opposés à la place, que foudroyait en même temps l'artillerie russe. Mais les canons des montagnards, servis avec une activité et une précision auxquelles on était loin de s'attendre, vomirent aussi de leur côté une tempête de mitraille sur les colonnes assaillantes. Toujours repoussées, elles revenaient sans cesse à la charge, et ce sanglant combat se prolongea pendant quatre jours entiers, c'est-à-dire du 13 au 16 juin. Alors seulement les Russes opérèrent enfin une retraite qui ne fut ni sans difficultés, ni sans pertes, Schamyl les faisant poursuivre avec acharnement par toute sa cavalerie. »

« Il faudrait avoir un bulletin détaillé de ces combats de quatre jours, écrit sous la dictée de Schamyl, pour évaluer exactement les pertes que l'armée russe a éprouvées dans cette circonstance, tant en hommes qu'en matériel de guerre. Le général en chef russe ne parle pas de ces dernières, et n'évalue qu'à six cents soldats et une quarantaine d'officiers le nombre des hommes qu'il a laissés sur le terrain. Mais on sait ce que valent ces évaluations officielles, et quant à son matériel de guerre, il est impossible qu'il n'en ait pas abandonné une partie considérable dans les nombreux défilés dont cette contrée montagneuse est entrecoupée. »

« On a été consterné, dans les deux capitales de la Russie, de l'insuffisance des nouvelles relatives à cette mémorable défaite, où, pour la première fois, les Russes ont eu à combattre en bataille rangée le prince de la montagne. On l'a été davantage en apprenant les prodigieux ravages que le choléra a faits parmi les troupes stationnées sur toute la ligne du Caucase. Les garnisons des forts russes, sur les côtes de la mer Noire, sont déjà réduites au tiers de leur force primitive, et, dans cet état de faiblesse, elles se soutiennent avec peine contre les incursions des cavaliers de Schamyl, qui font aux stations russes (*stanzitsa*) une guerre de surprises et d'extermination. Enfin, depuis la dernière affaire, on a vu la défection des deux peuplades de la petite et de la grande Tchetchania, qui se sont ralliées au drapeau de l'indépendance. »

« Le prince Woronzoff, comprenant la nécessité de prendre sa revanche et d'effacer autant que possible la profonde impression qu'a produite sur les peuplades du Caucase le sanglant échec du Gergebil, se propose d'en ensevelir la mémoire sous les ruines de cette place. A cet effet, il s'occupe de réunir encore un corps d'armée de douze à quinze mille hommes et de vingt-cinq pièces d'artillerie de gros calibre pour écraser Gergebil sous les projectiles incendiaires; mais il ne paraît pas que l'état sanitaire de ses troupes lui permette, d'ici à quelque temps, cette opération, qui exigerait des renforts de troupes fraîches. Aussi apprend-on de Saint-Petersbourg que l'empereur a pris la résolution de réunir en Podolie un camp d'exercice qu'il

compte, si sa santé le lui permet, visiter lui-même, pour en diriger les manœuvres. Quelques divisions seront, à vue d'œil, détachées de cette agglomération pour se porter au secours de l'armée du Caucase, fortifier avant tout les lignes du Terek et de la Sundjah, dégager les troupes du général en chef et le mettre en situation de pouvoir accomplir ses projets ultérieurs. Le ministre de la guerre vient d'être en toute hâte rappelé pour prendre part au conseil réuni dans ce but à Saint-Petersbourg, où il doit déjà être arrivé. Il a passé la semaine dernière par Hambourg pour aller s'embarquer à Lubeck.

» Dans ces circonstances, les prochaines nouvelles qui pourront nous arriver de ces pays lointains seront d'un grand intérêt, bien qu'en passant par Saint-Petersbourg elles doivent beaucoup perdre en fait de vérité.

MACÉDOINE.
SALONIQUE, 4 août. — Nous avons eu, jeudi dernier, à une

heure de la nuit, un ouragan épouvantable. L'atmosphère était tellement chargée, tellement sombre, qu'une terreur panique s'était emparée d'une partie de la population. La caserne de l'infanterie a éprouvé de grands dégâts; presque toutes les vitres des croisées ont été brisées et emportées par le vent. A la marine, deux bateaux ont été jetés sur la grève et réduits en mille pièces; un troisième, chargé de blé et coulé à fond, a été, le lendemain, remis à flot par le brick de guerre ottoman *Pedry-Sefit*, grâce à l'empressement montré par le commodore Hussein-Hodja dans cette circonstance. Les navires de commerce mouillés sur rade n'ont pas eu d'avaries notables.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

SPECTACLE NOUVEAU à sept heures et demie précises, dans la grande loge, près le pont Lafayette, cours Bourbon. — Voulez-vous passer deux heures

et demie agréablement? Allez voir le spectacle de M. Adrien. — La première partie se compose d'un beau et riche cabinet de physique, au milieu duquel M. Adrien exécute ses expériences avec la plus grande précision; la seconde, de trois personnalités mécaniques; la troisième, de six groupes romains, comme l'on n'en a pas encore vu à Lyon; et la quatrième, de magnifiques points de vue au moyen du mégascorapla.

L'ensemble de ce spectacle ne laisse rien à désirer.

LA PATE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

LYON. — Imprimerie de BOURS Y FILS, rue Poulaille, 19.

VENTES VIAGÈRES.

DOTS DES ENFANTS



LE PHÉNIX, compagnie d'Assurances sur la vie,

AUTORISÉE PAR ORDONNANCE DU ROI, DU 9 JUIN 1844.

Capital de garantie: QUATRE MILLIONS, entièrement distinct de celui de 17 millions de la compagnie Française du Phénix contre l'incendie.

Rentes viagères. — La Compagnie les constitue à des taux très-avantageux. La seule pièce à produire est l'extrait d'acte de naissance.

Elle donne comme taux d'intérêt :

A 50 ans	7 fr. 46 c. 0/0	A 70 ans	12 fr. » c. 0/0
55	8 40	75	13 31
60	9 51	80	14 89
65	10 68		

Agents généraux à Lyon: MM. BOURCIER, NICOD et JOURDAIN. — Bureaux:

COPAHINE-MECE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Gellier, méd. en chef de l'hôp. des Vénériens aussi les premiers méd. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPOT: JOZEAU, ph., r. Montmartre, 145, et dans les meilleures pharmacies.

(7440)

A LYON, chez MM. Veraet, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Crolat, droguistes, quai d'Orléans, 51. — A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville; Galy, rue de Foy. — A GRENOBLE, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A TAIN, chez M. Barrier; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

Etude de M^e Charles Berthon-Lagarrière, avoué, demeurant à Saint-Etienne, place du Palais-de-Justice, n° 30.

VENTE SUR LICITATION, A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS.

En l'audience des criées du tribunal civil de St-Etienne en deux lots séparés, avec enchère générale,

D'IMMEUBLES

Situés à Saint-Etienne, quartier de la Badouillière, cours Sorin,

APPELÉS USINE BONNAUD.

Dépendant de la succession de Jeanne Plotton, veuve Bonnaud.

L'adjudication aura lieu le mercredi quinze septembre mil huit cent quarante-sept, à deux heures de relevée.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE.

Ils consistent en un tènement de terrain, dont partie en jardin renfermant un corps de bâtiment en partie démolit et un lavoir, le tout d'une contenance de deux mille sept cent quarante-trois mètres soixante-six centimètres environ, ensemble de la communauté avec la succession Cordange d'un chemin de service partant du cours Sorin et aboutissant à la rue du Pont-des-Gauds, lequel chemin a une largeur d'environ deux mètres cinquante centimètres, situé à Saint-Etienne, arrondissement de ladite ville, cours Sorin.

1^{er} lot. — Il se compose de la partie orientale du tènement, de la contenance de quatorze cent vingt-neuf mètres soixante-trois centimètres, ayant sur le cours Sorin une façade de trente-quatre mètres vingt centimètres, et sera divisé du second lot par une ligne perpendiculaire à celle formant le bord nord du cours Sorin, tirée d'un point distant de l'angle sud-est de la propriété de trente-quatre mètres vingt centimètres. Ce lot sera soumis à une servitude de passage à tous usages au profit du second lot, passage qui aura une largeur de deux mètres cinquante centimètres dans œuvre et sera pris le long du mur séparatif de la propriété à vendre avec la propriété Cordange.

2^e lot. — Il se compose du surplus dudit tènement. Les immeubles ci-dessus désignés seront adjugés, savoir :

Le premier lot, sur la mise à prix de vingt mille francs; ci. 20,000 f.

Et le second lot, sur celle de vingt mille francs; ci. 20,000

Pour plus amples renseignements, s'adresser :

A M^e Berthon-Lagarrière, avoué poursuivant ladite vente, demeurant à Saint-Etienne, place du Palais-de-Justice, n° 30;

Et à MM^{es} Pète et Vernoy, avoués colicitants, demeurant à Saint-Etienne;

Ou prendre au greffe du tribunal connaissance du cahier des charges. (3674)

VENTE APRÈS DÉCÈS.

Lundi six septembre 1847, à dix heures du matin, rue de la Monnaie, n° 4, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères d'objets mobiliers et d'un trousseau d'homme dépendant de la succession du sieur Jean-François Cognet, qui était passementier à Lyon, rue de la Monnaie. (4219)

Etude de M^e Laval, notaire, rue Saint-Pierre, 10, à Lyon.

BAISSE DE MISE A PRIX.

VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Le vendredi 10 septembre 1847, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e Laval, notaire à Lyon,

D'UNE GRANDE ET BELLE FILATURE DE SOIE

Située à Ganges, arrondissement de Montpellier (Hérault),

Ayant 170 bassines avec leurs tours et et de tous les engins et agrès nécessaires, vastes locaux pouvant fermer et étendre la quantité de 130,000 kilogrammes de cocons,

ET TOUS LES BATIMENTS ET TERRAINS QUI EN DÉPENDENT.

Cette filature est dans un très bon état; elle est placée sur le bord de la rivière d'Hérault, et elle est mue par une forte machine à vapeur.

Elle appartient à MM. Thomas père et fils, de Ganges, et à MM. Barrafort et C^{ie}, de Lyon.

La mise à prix est fixée, par suite de réduction, à 40,000 f.

La vente a lieu à la diligence de M. Louis Causse, négociant à Lyon, liquidateur du commerce Barrafort et C^{ie}, ayant aussi pouvoirs de MM. Thomas père et fils.

Le cahier des charges et conditions de la vente a été dressé par M^e Laval, notaire à Lyon, chez qui on peut en prendre connaissance, et qui est dépositaire des titres de propriété.

On traitera de gré à gré avant le jour fixé pour la vente aux enchères; s'adresser, à cet effet, soit audit M^e Laval, soit audit M. Causse, à Lyon, rue Puits-Gaillot, 29. (6538)

Etude de M^e Mioche, notaire, place des Carmes, 11.

VENTE VOLONTAIRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

JEUDI 9 SEPTEMBRE 1847, A L'HEURE DE MIDI,

EN L'ÉTUDE DUDIT M^e MIOCHE,

D'UN CABINET LITTÉRAIRE.

Il se compose d'une grande quantité d'ouvrages tant anciens que modernes, agencements, banque, rayonnages, clientèle et achalandage.

Cet établissement, vendu pour cause de départ, possède une des meilleures clientèles, et est situé dans le centre du commerce de Lyon.

Mise à prix: six mille francs; ci. . . 6,000 f.

Il sera accordé des facilités pour le paiement d'une partie du prix.

S'adresser, soit pour traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication, soit pour visiter l'établissement et pour les renseignements, audit M^e Mioche, dépositaire du cahier des charges. (6514)

A VENDRE. Un atelier de quatre métiers à châles 6/4 soie, ainsi qu'un grand nombre d'ustensiles, ensemble ou séparément. Le fabricant s'engagera par écrit à fournir de l'ouvrage. — S'adresser chez M. Cuzin, rue des Capucins, n° 17. (934)

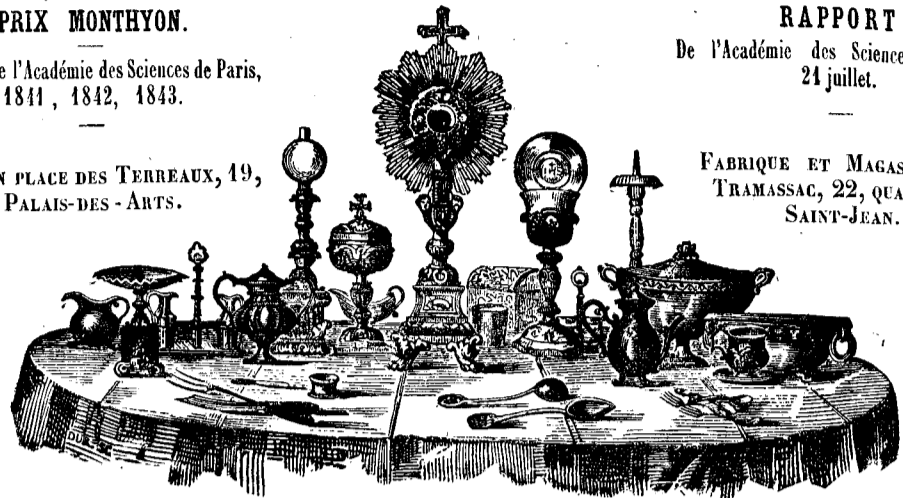
PRIX MONTHYON.

Rapport de l'Académie des Sciences de Paris, 1841, 1842, 1843.

MAGASIN PLACE DES TERREAUX, 19, PALAIS-DES-ARTS.



quai de Retz, n. 37.



RAPPORT

De l'Académie des Sciences de Lyon 21 juillet.

FABRIQUE ET MAGASIN RUE TRAMASSAC, 22, QUARTIER SAINT-JEAN.

PROCÉDÉ DE M. LE VICOMTE HENRY DE RUOLZ. DÉSIR ET ARQUICHE, SEULS CONCESSIONNAIRES

Pour l'application de l'Or et de l'Argent sur les diverses espèces de Métaux.

Couverts en paktfond dorés et argentés, ayant le poids, le son, la solidité et la forme de la plus belle argenterie, chargés de 75 à 80 grammes d'argent par douzaine. Mille autres objets divers pour service de table, ornements de cheminées en beaux plaqués et beaux bronzes. On répare et remet à neuf les vieux plaqués. Bronzes et orfèvrerie en vases sacrés pour église en modèles très variés et très riches. Le tout à prix fixes et très modérés. — Expéditions pour la France et l'étranger. (7036)



RECUEIL DE 250 RECETTES, simples et faciles, pour fabriquer à peu de frais TOUTES LES LIQUEURS de table, l'absinthe, le kirsch, le cognac, le rhum, le wermouth, la grande-chartreuse, les vins fins français et étrangers, un vin de ménage et la bière à 5 centimes, les limonades gazeuses, les ratafias de ménage, les sirops, les gelées, les confitures de fruits et de légumes, le raisiné, les cornichons, les vinaigres, un élixir pour bonifier les vins. En vente, au prix de 5 f., chez M. DUMONT, l'antour, rue du Plat, 7, à l'entresol, à Lyon. (968)

AVIS. L'administration des MESSAGERIES ROYALES prévient le commerce de Lyon qu'elle vient d'organiser un service de ROULAGE ACCÉLÉRÉ pour PARIS, dont les départs auront lieu tous les jours à compter du 1^{er} septembre prochain. Les bureaux sont établis: 18, place de la Charité, et 7, place des Terreaux. (2392)

MM. Jardin et Veillas, CHEMISIERS BREVETÉS

(sans garantie du gouvernement), à Lyon. Viennent d'organiser à Paris une fabrique de gants d'un nouveau système: **Gants à Bascule**. Nous engageons vivement les consommateurs à en faire l'essai en prenant mesure, seul moyen de prévoir toutes les sinuosités de la main et d'être bien ganté. Comme on ne peut employer que des peaux supérieures pour ce système de gants, les personnes auront le double avantage de les essayer et de les rendre s'il ne conviennent pas. Cette spécialité manquait à la ville de Lyon, ce qui réserve à MM. JARDIN et VEILLAS le même succès qu'ils sont honorés d'avoir pour la Chemise qui prend chaque jour une grande extension. On trouve toujours dans leurs magasins un assortiment de nouveaux patrons pour caleçons et gilets de flanelle. (2369)

ON TROMPE le public quand on lui vend, n'importe à quel prix, sous le nom de **CAPSULES AU COPAHU**, des pilules grossièrement enduites d'une substance quelconque. **LES CAPSULES MOTHES** sont les seules contenant à l'état de pureté primitive toutes les substances de désagréable saveur: **Baume de copahu, Huile de foie de morue, de raie, Essence de térébenthine, Cubèbe, Quinine, Rhubarbe**, etc., etc. — A Paris, RUE SAINTE-ANNE, 20, AU 1^{er}, et dans toutes les pharmacies d'Europe. (Approbation de l'Académie de Médecine.) Quinze ans de succès incontestables. (7422—8180)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS. C'est un agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot: 2 fr. 50 c. Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2. (7415—8168)

SIROP PHLEENTERIQUE contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES. CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ Par M. BOUCHU, Maître en pharmacie et Docteur-Médecin, Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, le toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne un peu de temps une santé parfaite. Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (5588)

PENSIONNAT A CÉDER. A céder immédiatement et à des conditions très avantageuses, un superbe pensionnat comptant quatre-vingt-dix élèves, dont la moitié pensionnaires. S'adresser à M. Machieraldo, opticien, place du Collège, à Lyon. (961)

AVIS. Le propriétaire des Bains de la gare Mercière a l'honneur de prévenir le public que la percée pour la rue Centrale n'atteindra nullement son établissement de Bains, qui ne sera pas fermé, et dont le service ne sera pas interrompu pendant les démolitions. (2401)

AVIS. Une dame de bonne famille, vivant seule et locataire d'une maison entière, désire avoir en pension, au mois ou à l'année, quelques personnes pour vivre en société. Les prix modérés seront entièrement absorbés par le service de table. Il y a de beaux salons pour réunion situés dans le quartier Perrache. S'adresser rue de Bourbon, n° 1, à l'entresol. (967)

AVIS. On donnera 10,000 f. à celui qui prouvera que l'Eau de Lob ne fait pas repousser et épaissir les cheveux sur des têtes chauves. Cette Eau de Lob régénère la chevelure et la conserve jusqu'au tombeau. Prix du flacon: 10 f.; demi-flacon: 5 f. Seul dépôt, aux mêmes prix, chez Parratte, coiffeur et marchand parfumeur, rue Saint-Dominique, 16, à Lyon. (2395)

BAINS RUSSES Grande rue Sainte-Catherine, 2, au 1^{er}. Bains de vapeur par encaissement, douches ascendantes et descendantes, baignoires en bois pour Baréges et sels minéraux, bains de siège aux aromates et à l'eau courante, bains ordinaires et à domicile. — Il y a un pédicure attaché à l'établissement. (891)

RHUMES, CATARRHES. Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GORGÉ, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 f. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1; Chalon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER. M. Grogé a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale. (5822)